



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Bern, 8. November 1990

Ständerat

An den Bundesrat

Mündliche Beantwortung

90.713 Interpellation Meier Josi vom 20. September 1990

Stellung der Schweiz zur UNO

Die Antwort auf die Interpellation wird gutgeheissen  
(s. Beilage).

Die mitinteressierte Dienststelle des EVD (Bundesamt für Aussenwirtschaft) ist mit der Antwort einverstanden.

EIDGENOESSISCHE DEPARTEMENT  
FUER AUSWAERTIGE ANGELEGENHEITEN

René Felber

Beilage:

Antwort f

Protokollauszug an:

- EDA 24 Ex.
- EVD 5 Ex. z.K.

Conseil des EtatsRéponse orale

90.713 Interpellation Meier Josi du 20 septembre 1990  
Attitude de la Suisse vis-à-vis de l'ONU

---

Les modifications de la situation mondiale ont renforcé l'importance de l'ONU. Cette organisation est incontournable dans le règlement des conflits interétatiques et dans le développement du droit international public, même lorsque ce dernier s'applique à de petits Etats.

Le groupe des pays non membres se réduit.

Ces éléments incitent-ils le Conseil fédéral à reprendre le dossier de l'adhésion ou à reformuler notre position ?

Réponse du Conseil fédéral

Grâce aux succès sensibles obtenus ces dernières années, l'ONU a gagné de façon significative en considération et en importance. Les deux raisons principales de ce changement sont connues, bien qu'elles ne soient pas perceptibles de la même manière. D'une part, le rapprochement des deux blocs et les bouleversements profonds en Europe de l'Est ont, sans aucun doute, permis à l'ONU de mener ses activités de manière plus substantielle. D'autre part, sa plus grande marge de manoeuvre est due au fait que les débats, qui étaient auparavant dominés par les oppositions idéologiques, se sont depuis le milieu des années quatre-vingt de plus en plus orientés vers une discussion des problèmes réels. Ceci a conduit à une sensibilisation croissante aux problèmes majeurs tels que la surpopulation, les atteintes continues à l'environnement, la stagnation du développement dans le Tiers-Monde, les migrations, etc. avec pour conséquence une discussion sérieuse sur ces thèmes. Cette tendance à l'objectivité est également clairement perceptible dans la préparation de solutions aux conflits régionaux. Dans ce contexte, il est juste de constater que l'ONU remplit de mieux en mieux sa fonction de sécurité collective. La preuve la plus frappante est sans aucun doute la position unanime du Conseil de sécurité à l'encontre de l'agression de l'Irak.

Comme jusqu'ici, le Conseil fédéral reste de l'avis qu'il est dans l'intérêt de notre pays d'adhérer à l'ONU. Durant les années qui ont suivi le refus de l'adhésion, il a mis en pratique l'intention qu'il avait alors exprimée et a systématiquement étendu et approfondi la collaboration de la Suisse, non membre des Nations Unies, avec les enceintes de l'ONU qui lui étaient accessibles. En accord avec les grandes lignes de notre politique étrangère, il a mis l'accent sur un engagement accru de la Suisse dans le domaine des mesures en faveur du maintien de la paix ainsi que sur le rôle de notre pays comme Etat hôte.

Approuvé - 2 -

CONSEIL FÉDÉRAL

le 26 NOV 1990

L'augmentation des efforts de la Suisse a été perçue par tous les Etats membres de l'ONU de façon positive. Cela ne doit cependant pas faire oublier que les désavantages de ne pas être membre de l'ONU se sont accrus et qu'ils ne peuvent pas être compensés par ces efforts. La Suisse, mis à part Saint-Marin, Monaco et le Saint-Siège, est le seul pays qui, volontairement, n'appartient pas à l'ONU.

Le Conseil fédéral suit avec attention les développements dans ce domaine et prendra les mesures qui s'imposent dans le cadre de nos relations avec l'ONU, en fonction de l'évolution de la situation internationale. Dans ce contexte, il importe toutefois de prendre en considération la décision claire du peuple et des cantons en 1986, ainsi que les autres priorités de notre politique étrangère telles que nos relations avec l'Europe et l'adhésion aux Institutions de Bretton Woods.

à reprendre la discussion de l'adhésion ou à reformuler notre position ?

#### Réponse du Conseil fédéral

Grâce aux succès sensibles obtenus ces dernières années, l'ONU a gagné de façon significative en considération et en importance. Les deux raisons principales de ce changement sont connues, bien qu'elles ne soient pas perceptibles de la même manière. D'une part, le rapprochement des deux blocs et les bouleversements profonds en Europe de l'Est ont, sans aucun doute, permis à l'ONU de mener ses activités de manière plus substantielle. D'autre part, sa plus grande marge de manœuvre est due au fait que les débats, qui étaient auparavant dominés par les oppositions idéologiques, se sont depuis le milieu des années quatre-vingt de plus en plus orientés vers une discussion des problèmes réels. Ceci a conduit à une sensibilisation croissante aux problèmes actuels tels que la surpopulation, les atteintes continues à l'environnement, la stagnation du développement dans le Tiers-Monde, les migrations, etc. avec pour conséquence une discussion sérieuse sur ces thèmes. Cette tendance à l'objectivité est également clairement perceptible dans la préparation de solutions aux conflits régionaux. Dans ce contexte, il est juste de constater que l'ONU remplit de mieux en mieux sa fonction de sécurité collective. La preuve la plus frappante est sans aucun doute la position unanime du Conseil de sécurité à l'accontre de l'agression de l'Irak.

Comme jusqu'ici, le Conseil fédéral reste de l'avis qu'il est dans l'intérêt de notre pays d'adhérer à l'ONU. Durant les années qui ont suivi le refus de l'adhésion, il a mis en pratique l'intention qu'il avait alors exprimée et a systématiquement étendu et approfondi la collaboration de la Suisse, non membre des Nations Unies, avec les enceintes de l'ONU qui lui étaient accessibles. En accord avec les grandes lignes de notre politique étrangère, il a mis l'accent sur un engagement accru de la Suisse dans le domaine des assurances en faveur du maintien de la paix ainsi que sur le rôle de notre pays comme Etat hôte.

2503

Approuvé par le  
 CONSEIL FÉDÉRAL  
 le 26. NOV. 1990 *R*

Conseil des Etats

Réponse orale

90.713 Interpellation Meier Josi du 20 septembre 1990  
 Attitude de la Suisse vis-à-vis de l'ONU

---

Les modifications de la situation mondiale ont renforcé l'importance de l'ONU. Cette organisation est incontournable dans le règlement des conflits interétatiques et dans le développement du droit international public, même lorsque ce dernier s'applique à de petits Etats.

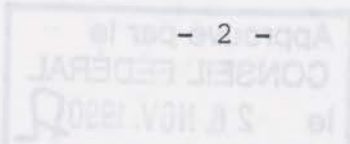
Le groupe des pays non membres se réduit.

Ces éléments incitent-ils le Conseil fédéral à reprendre le dossier de l'adhésion ou à reformuler notre position ?

Réponse du Conseil fédéral

Grâce aux succès sensibles obtenus ces dernières années, l'ONU a gagné de façon significative en considération et en importance. Les deux raisons principales de ce changement sont connues, bien qu'elles ne soient pas perceptibles de la même manière. D'une part, le rapprochement des deux blocs et les bouleversements profonds en Europe de l'Est ont, sans aucun doute, permis à l'ONU de mener ses activités de manière plus substantielle. D'autre part, sa plus grande marge de manoeuvre est due au fait que les débats, qui étaient auparavant dominés par les oppositions idéologiques, se sont depuis le milieu des années quatre-vingt de plus en plus orientés vers une discussion des problèmes réels. Ceci a conduit à une sensibilisation croissante aux problèmes majeurs tels que la surpopulation, les atteintes continues à l'environnement, la stagnation du développement dans le Tiers-Monde, les migrations, etc. avec pour conséquence une discussion sérieuse sur ces thèmes. Cette tendance à l'objectivité est également clairement perceptible dans la préparation de solutions aux conflits régionaux. Dans ce contexte, il est juste de constater que l'ONU remplit de mieux en mieux sa fonction de sécurité collective. La preuve la plus frappante est sans aucun doute la position unanime du Conseil de sécurité à l'encontre de l'agression de l'Irak.

Comme jusqu'ici, le Conseil fédéral reste de l'avis qu'il est dans l'intérêt de notre pays d'adhérer à l'ONU. Durant les années qui ont suivi le refus de l'adhésion, il a mis en pratique l'intention qu'il avait alors exprimée et a systématiquement étendu et approfondi la collaboration de la Suisse, non membre des Nations Unies, avec les enceintes de l'ONU qui lui étaient accessibles. En accord avec les grandes lignes de notre politique étrangère, il a mis l'accent sur un engagement accru de la Suisse dans le domaine des mesures en faveur du maintien de la paix ainsi que sur le rôle de notre pays comme Etat hôte.



L'augmentation des efforts de la Suisse a été perçue par tous les Etats membres de l'ONU de façon positive. Cela ne doit cependant pas faire oublier que les désavantages de ne pas être membre de l'ONU se sont accrus et qu'ils ne peuvent pas être compensés par ces efforts. La Suisse, mis à part Saint-Marin, Monaco et le Saint-Siège, est le seul pays qui, volontairement, n'appartient pas à l'ONU.

Le Conseil fédéral suit avec attention les développements dans ce domaine et prendra les mesures qui s'imposent dans le cadre de nos relations avec l'ONU, en fonction de l'évolution de la situation internationale. Dans ce contexte, il importe toutefois de prendre en considération la décision claire du peuple et des cantons en 1986, ainsi que les autres priorités de notre politique étrangère telles que nos relations avec l'Europe et l'adhésion aux Institutions de Bretton Woods.

Réponse du Conseil fédéral

Grâce aux succès sensibles obtenus ces dernières années, l'ONU a gagné de façon significative en considération et en importance. Les deux raisons principales de ce changement sont connues, bien qu'elles ne soient pas perceptibles de la même manière. D'une part, le rapprochement des deux blocs et les bouleversements profonds en Europe de l'Est ont, sans aucun doute, permis à l'ONU de mener ses activités de manière plus substantielle. D'autre part, sa plus grande marge de manœuvre est due au fait que les débats, qui étaient auparavant dominés par les opposés et les idéologiques, se sont depuis le milieu des années quatre-vingt de plus en plus orientés vers une discussion des problèmes réels. Ceci a conduit à une sensibilisation croissante aux problèmes majeurs tels que la surpopulation, les accélérées continues à l'environnement, la stagnation de développement dans le Tiers-Monde, les migrations, etc. avec pour conséquence une discussion réaliste sur ces thèmes. Cette tendance à l'objectivité est également clairement perceptible dans la préparation de solutions aux conflits régionaux. Dans ce contexte, il est juste de constater que l'ONU remplit de mieux en mieux sa fonction de sécurité collective. La preuve la plus frappante est sans aucun doute la position unanime du Conseil de sécurité à l'égard de l'Irak.

Comme toujours, le Conseil fédéral reste de l'avis qu'il est dans l'intérêt de notre pays d'adhérer à l'ONU. Durant les années qui ont suivi le refus de l'adhésion, il a mis en pratique l'intention qu'il avait alors exprimée et a systématiquement étendu et approfondi la collaboration de la Suisse, non seulement avec les Nations Unies, avec les agences de l'ONU qui lui sont accessibles. En accord avec les grandes lignes de notre politique étrangère, il a mis l'accent sur un engagement accru dans le domaine des mesures en faveur du développement, qui a ainsi joué le rôle de notre pays comme Etat

